

1. Indemnisation des frais de déplacement

Comme la CFDT l'avait demandé la semaine dernière, dès le début de la séance **la Présidente du CT a retiré ce point de l'ordre du jour** afin qu'il soit retravaillé ultérieurement.

Notre demande a donc été entendue.

2. Projet de réorganisation des services

Nous avons renouvelé nos alertes sur la méthode employée. En effet, un certain nombre d'agents s'est retrouvé en grande difficulté suite au manque d'information et de concertation.

Nous avons demandé à ce qu'une attention particulière soit portée par l'administration sur le traitement de son personnel dans les futurs projets de Direction et de Service qui vont en découler.

VOTE CFDT : ABSTENTION Ce projet a été adopté

3. Modification de la délibération sur le RIFSEEP

Le projet, tel que présenté, nous est apparu vraiment peu explicite et opaque.

En effet, aucune grille avec les montants de l'IFSE ne nous a été communiquée.

L'administration nous a expliqué que le projet de modification se ferait en 2 temps.

Un 1^{er} temps avec 2 modifications annoncées (application dès le 1^{er} avril) :

- L'intégration de la majeure partie des CIA dans l'IFSE (prime annuelle -> prime mensuelle)
- Une meilleure prise en compte de l'expérience professionnelles dans l'IFSE

Cela a soulevé plusieurs questions en instance, ainsi la CFDT a demandé à plusieurs reprises :

- Que devient le CIA « Faisant fonction », c'est le seul CIA dont on ne parle pas et qu'en est-il de la bonne application de la délibération actuelle ?
- Quelles sont les mesures prises pour aller dans le sens de cette meilleure « prise en compte de l'expérience dans l'IFSE » : aucune mesure qui irait dans ce sens n'apparaît dans le rapport. **De quoi parle-t-on vraiment et pour qui ?**

A toutes ces questions posées et répétées plusieurs fois nous n'avons obtenu aucune réponse. Quid du dialogue social ?

Le rapport fait état de la suppression de la distinction entre « logé » et « non logé » pour les emplois fonctionnels (DGS / DGA).

Il a ainsi fallu insister et renouveler nos questions pour que la collectivité admette enfin qu'elle a fait le choix de conserver **le montant d'IFSE le plus élevé, que l'agent dispose d'un logement de fonction ou non.**

Un **2^{ème} temps** (2023 ?) avec le dossier RIFSEEP qui serait rouvert dans sa totalité pour mieux prendre en compte l'expérience professionnelle de l'ensemble des agents. **Aucun budget annoncé en face.**

A la vue de tous ces éléments et surtout de l'absence de réponse à nos questions légitimes, nous sommes en droit de nous demander **à qui va profiter, dès le 1^{er} avril, l'évolution de la future délibération** afin d'obtenir une meilleure prise en compte de l'expérience professionnelle.

Force est de constater que la seule mesure financière clairement annoncée à ce jour concerne uniquement les emplois fonctionnels qui voient leur IFSE revue à la hausse avec la suppression de la notion de logé.

Nous ne pouvons valider un projet dont on ne connaît pas les tenants et les aboutissants et qui laisse à penser que les quelques agents les mieux rémunérés de la collectivité seront les seuls revalorisés immédiatement lors de ce 1^{er} temps et sans obtenir de garantie pour que le reste des agents le soit dans le 2nd temps évoqué.

VOTE CFDT : CONTRE Ce projet a été adopté

Néanmoins, contre toute attente, une organisation syndicale a voté pour cette nouvelle mesure impliquant ainsi la validation de ce projet.

Pour mémoire, cette même organisation avait rejeté le projet initial du RIFSEEP qui prévoyait pourtant de porter les plus gros efforts financiers de la collectivité sur les plus bas salaires.

Nous attendons donc avec crainte de découvrir les conséquences de ce vote.

4. Ratios d'avancement de grade

Cette année ce point n'a pas fait grand débat. Comme nous nous y étions engagés l'année dernière, **la CFDT a défendu l'équité entre toutes les catégories d'agents** et a donc veillé à porter les efforts de la collectivité sur la catégorie B car plus contrainte par les règles statutaires. Toutes les OS sont allées dans ce sens et le maximum a été fait pour la catégorie B, bien que le ratio pour cette catégorie soit encore inférieur à 25 %.

Le ratio pour les catégories A et C reste très proches des 25 % (égal ou légèrement supérieur).

VOTE CFDT : POUR Ce projet a été adopté

5. Evolution des règles concernant les véhicules de service et de fonction ainsi que le remisage à domicile

Ce dossier n'a pas soulevé d'opposition particulière.

La CFDT a cependant évoqué l'ambiguïté entre les véhicules de fonction et les véhicules de service avec remisage à domicile et étant non « logotées ».

L'administration a répondu évasivement qu'elle allait étudier ce point particulier.

VOTE CFDT : POUR Ce projet a été adopté

La Section CFDT du Département de l'Ardèche,

Portable : 06 33 57 00 78

Mail : syncfdt@ardeche.fr

The graphic is a horizontal banner for 'ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022'. It features a central orange bar with the text 'ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022' in white. Below this bar, there are several icons and logos: a purple square with 'Déc. 2022', a green square with 'Élections PRO', a blue square with 'JE VOTE', a blue square with a hand holding a smartphone, a pink square, a green square with 'Élections PRO', a blue square with 'JE VOTE', a blue square, a blue square with a hand holding a smartphone, a pink square, and a red circle with 'Cfdt: INTERCO'. At the bottom, there is a white bar with the text 'EN DÉCEMBRE 2022, JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFDT |' in orange.